



# Plan d'intervention stratégique du CN

## En cas de pandémie de grippe



09.2009



**la sensibilisation**  
**la prévention**  
**la préparation**



# Plan d'intervention stratégique du CN

## En cas de pandémie de grippe

### TABLE DES MATIÈRES

1.0	OBJECTIF	1
2.0	ÉNONCÉ DE POLITIQUE	1
3.0	INTRODUCTION	2
4.0	LA SENSIBILISATION	3
5.0	LA PRÉVENTION	4
6.0	LA PRÉPARATION	5
7.0	CONCLUSION	7



## 1.0 OBJECTIF

L'objectif du plan d'intervention du CN en cas de pandémie de grippe est d'atténuer le plus possible les effets d'une épidémie de grippe et de permettre au CN de maintenir le mieux possible ses activités commerciales en cas de crise liée à une grippe pandémique.

Ce plan constitue le programme de planification stratégique du CN en prévision d'une pandémie de grippe. Il s'appuie sur des plans distincts de mise en œuvre, de communication et de maintien des activités.

## 2.0 ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le bureau des Services de santé au travail du CN devra s'assurer d'être bien au fait de toute situation pandémique en restant en communication avec les organismes responsables de la santé aux États-Unis et au Canada. Le CN compte suivre les recommandations consensuelles formulées par les autorités responsables de la santé des deux pays.

## 3.0 INTRODUCTION

On définit généralement une pandémie comme une maladie infectieuse qui touche un vaste secteur géographique, plusieurs continents ou même le monde entier. Bien que certains pays puissent tenter de placer leur population en quarantaine pour prévenir les infections, on croit qu'en raison du mode de vie actuel, notamment des nombreux déplacements en avion partout dans le monde, et de la période d'incubation (période au cours de laquelle une personne infectée ne présente pas encore de symptômes de la maladie), toute opération de confinement appliquée à une vaste région géographique aura peu de chance de réussir.

Afin de se préparer à la menace éventuelle d'une pandémie de grippe, et conformément aux « meilleures pratiques » commerciales, le CN a réagi proactivement et créé un plan d'intervention en cas de pandémie de grippe. Le plan d'intervention du CN en cas de pandémie de grippe est un document dynamique qui est revu constamment. Il sera mis à jour selon les besoins.

Ces dernières années, certaines souches de la grippe ont menacé d'atteindre le stade pandémique (SRAS et grippe aviaire H1N5). En 2009, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclarait que la grippe porcine (virus H1N1) avait atteint le stade de pandémie mondiale (phase 6 selon l'OMS). Pendant des mois, on a noté un faible taux d'infection dans nos pays, mais on croit généralement qu'avec l'arrivée de la saison habituelle de la grippe, il y aura une résurgence de la grippe H1N1 et que sa propagation ira en augmentant. Heureusement, le taux de gravité de la maladie chez les personnes atteintes de la grippe H1N1 a été classé « de faible à modéré » par les experts en santé.

Le plan d'intervention du CN en cas de pandémie de grippe est géré par le comité d'intervention en cas de pandémie de grippe, qui est un sous-comité permanent du comité de planification du maintien des activités. Le comité d'intervention en cas de pandémie de grippe est composé de membres du personnel du CN représentant de nombreux groupes opérationnels et administratifs, notamment les Ressources humaines, la Prévention, les Relations de travail, les Services médicaux, la Sécurité, les Affaires publiques, la Technologie de l'information, les Affaires juridiques, le Marketing et la Gestion des installations.

Bien que le CN veuille protéger son actif le plus précieux, à savoir son personnel, il faut insister sur l'importance de favoriser une « responsabilité personnelle » en ce qui a trait à ce genre de questions. Seules les décisions personnelles des gens, souvent prises en collaboration avec leurs propres professionnels de la santé, peuvent contribuer à prévenir la grippe ou à la traiter efficacement.

**Le plan d'intervention du CN en cas de pandémie de grippe est fondé sur une stratégie comprenant trois volets :**

- la sensibilisation;
- la prévention;
- la préparation.



## 4.0 LA SENSIBILISATION

En cas de pandémie, les parties intéressées, soit notre personnel, nos clients et nos actionnaires, ont toutes besoin d'information exacte de notre part et s'attendent à en obtenir.

Le CN est déterminé à entretenir une communication efficace, continue et multimédia avec les membres de son personnel. Par l'entremise du bureau des Affaires publiques, le CN a mis au point un plan de communication exhaustif qui permettra de communiquer de façon appropriée avec les membres du personnel et d'autres parties intéressées au sujet de questions relatives à une pandémie.

Ce volet de notre stratégie vise la sensibilisation et non la création d'un état de panique ou le relâchement de la vigilance. Pour mener une bonne lutte, il est essentiel de connaître les faits. C'est pourquoi le CN compte transmettre l'information destinée au public provenant de sources gouvernementales et privées, dont les Centers for Disease Control (CDC), le Department of Health and Human Services (HHS) et le Department of Homeland Security (DHS) des États-Unis, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Agence de la santé publique du Canada, pour ne nommer que celles-là. Puisque la prévention commence à l'échelle locale, nous voulons que tous nos employés sachent vers quelles sources se tourner pour obtenir de l'information fiable et à jour.

## 5.0 LA PRÉVENTION

Aussi simple que cela puisse paraître, une bonne hygiène personnelle constitue le meilleur moyen et la mesure la plus efficace pour prévenir la propagation de la grippe. On recommande donc de respecter les consignes suivantes :

- Bien se laver les mains à l'eau chaude savonneuse (ou utiliser un désinfectant à mains à base d'alcool).
- Éternuer ou tousser dans son coude ou sa manche.
- Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche.
- Maintenir une distance sociale appropriée (éviter les contacts interpersonnels, les poignées de mains, les étreintes, les embrassades).
- Si on est malade, rester à la maison et communiquer avec son propre professionnel de la santé le cas échéant.
- Nettoyer fréquemment les endroits et les objets que touchent un grand nombre de personnes, comme les rampes, les poignées de portes, les boutons d'ascenseurs et les téléphones.

Pour le moment, le CN *ne compte pas* distribuer de masques de protection ni de médicaments antiviraux, et il ne s'engage pas à participer à un programme de vaccination. Il incite les gens à suivre les conseils de leur propre professionnel de la santé en ce qui concerne la vaccination.

La plupart des gens connaissent déjà les mesures courantes d'hygiène personnelle décrites ci-dessus, mais dans un contexte de pandémie, on doit se rappeler qu'elles sont d'une importance capitale.



## 6.0 LA PRÉPARATION

Il est impossible de prévoir exactement le cours d'une pandémie de grippe. Toutefois, les organismes responsables de la santé de nos pays exercent une surveillance attentive et publient en temps quasi réel des rapports sur les endroits où la grippe a fait éclosion et sur la gravité et l'envergure de l'épidémie.

Les virus peuvent muter, devenir plus ou moins virulents, attaquer seulement certains segments démographiques de la société, se propager de personne à personne de différentes façons et frapper certaines régions plus fortement que d'autres.

En cas de vague de grippe pandémique, le CN sera touché comme tous les autres organismes et entreprises des secteurs privé et public. Les fournisseurs et les clients du CN ainsi que les organismes gouvernementaux d'inspection et d'application de la loi seront aussi touchés. On peut présumer sans crainte de se tromper que tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement à laquelle nous participons seront touchés dans des proportions semblables.

Nous ne pouvons tenter de planifier précisément les mesures à prendre pour faire face à tous les scénarios possibles. Nous pouvons cependant nous assurer que notre plan d'intervention en cas de pandémie de grippe est harmonisé avec notre plan de maintien des activités. Le CN saura se distinguer par son agilité et sa souplesse et est mieux placé que la plupart des entreprises pour atteindre cet objectif. Il est certain que nous disposons de la capacité d'adapter rapidement nos activités à toute modification des conditions et des exigences locales.

Lorsqu'il jugera nécessaire de le faire, le CN mobilisera son équipe d'intervention en cas de crise liée à une pandémie de grippe et activera son centre des opérations d'urgence, qui aidera à coordonner la mise en œuvre du plan d'intervention en cas de pandémie et à répondre aux demandes d'information.

En cas de catastrophe naturelle, c'est en général le matériel qui est touché, ce qui explique les perturbations de service, tandis qu'en cas de crise liée à une pandémie, c'est l'effectif qui est touché plutôt que le matériel roulant, les locomotives, les systèmes et les données. Par conséquent, pour assurer le maintien des activités dans l'éventualité d'une crise, nous devons impérativement miser sur notre capacité de travail à distance.

Nous incitons fortement les parents et les tuteurs à mettre au point des plans de rechange pour la garde des enfants afin d'être prêts dans l'éventualité où les gouvernements ordonneraient la fermeture des écoles et des garderies.

Le service du Personnel du CN participe au comité de planification du CN en cas de pandémie afin de s'assurer que les politiques et les méthodes relatives au personnel du CN prennent en compte et respectent les consignes données par les organismes responsables de la santé lorsque des épidémies ou des pandémies peuvent toucher les membres du personnel, leurs familles ou les activités du CN.

Les politiques du CN relatives au personnel peuvent convenir dans les situations susceptibles de se produire en cas de pandémie, mais le CN effectue un suivi continu des politiques et des programmes relatifs au personnel afin de s'assurer du respect des consignes les plus récentes données par les organismes responsables de la santé tout en veillant au maintien maximum des services offerts aux clients. Les politiques relatives au personnel seront revues plus ou moins fréquemment selon l'évolution d'une vague pandémique (p. ex., revue et mise à jour quotidiennes en cas d'évolution rapide d'une pandémie dans un secteur où le CN exerce des activités).

En cas de pandémie et selon les besoins, compte tenu des consignes données par les organismes responsables de la santé et dans le but de se conformer à leurs directives, le service du Personnel procédera à la révision et à l'adaptation de certains de ses programmes, notamment :

- les normes et programmes de gestion de l'assiduité;
- les programmes d'assurance-invalidité et les règles relatives à l'absentéisme pour raison de maladie, en collaboration avec les fournisseurs de régimes d'assurance;
- le travail à distance et le télétravail à domicile.

Conformément au plan de maintien des activités établi pour chaque groupe fonctionnel, les cadres locaux peuvent ordonner à certains membres du personnel de travailler à domicile. Cette éventualité est prise en compte dans chacun des plans de maintien des activités, et des dispositions préalables ont été prises en collaboration avec la Technologie de l'information afin que nous y soyons fin prêts sur le plan technique.



## 7.0 CONCLUSION

Les parties intéressées peuvent être assurées que le CN a fait preuve de vigilance pour se tenir au fait de l'évolution de la grippe H1N1 depuis son éclosion au Mexique au printemps 2009.

De plus, le CN a amélioré son plan d'intervention en cas de pandémie de grippe et continue de parfaire et de peaufiner son plan de maintien des activités afin de s'assurer d'être prêt à intervenir rapidement et avec souplesse.

Mais, avant tout, le CN compte suivre les recommandations consensuelles formulées par les organismes responsables de la santé de nos deux pays afin de protéger les membres de son personnel.

